

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-1018

présenté par

M. Michels, M. Mis, Mme Brulebois, M. Haury, M. Barbier, Mme Rilhac, M. Thiébaud,  
Mme Vanceunebrock et Mme Tanguy

**ARTICLE 55****Mission « Investissements d'avenir »**

À l'alinéa 7, après le mot :

« écologique »,

insérer les mots :

« , développer les métiers verts ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aujourd'hui, le manque de main-d'œuvre frappe toujours les métiers verts, notamment ceux liés à la rénovation énergétique. Pourtant l'évolution des métiers et des compétences est une condition sine qua non de la réussite de la transition écologique et énergétique.

A l'heure actuelle, la transition énergétique est l'un des secteurs les plus porteurs en termes d'emplois et pourrait l'être encore plus dans les années à venir. On estime que d'ici 2030, ce sont jusqu'à 400 000 emplois qui seront créés au sein de ce secteur. Si le Plan de relance met l'accent sur le financement des aides à la rénovation énergétique, il est indispensable d'anticiper au mieux les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre formée et qualifiée. Cet objectif s'inscrit dans le long terme, pour notamment mettre en place des formations initiales et continues.

**Cet amendement vise à préciser la définition des projets innovants financés dans le cadre**

**du nouveau Programme d'investissements d'avenir pour soutenir au mieux le développement des métiers verts.**